

**Plan de Prévention du Bruit dans  
l'Environnement  
des voies communales de la commune de  
Draguignan**

**PPBE VC**

**Échéance 3  
Période 2018-2023**

**couvre le**

**PPBE VC  
Échéance 2  
Période 2013-2018**

**Note exposant les résultats de la consultation publique  
en date du 4 juillet 2019**

**Directive européenne  
n°2002/49/CE**  
**relative à l'évaluation et à la gestion  
du bruit dans l'environnement**

# PPBE concernant les voies communales de la commune de Draguignan Échéance 2 - période 2018-2023 et échéance 3 – période 2018-2023

Le groupe de travail chargé de l'élaboration du PPBE concernant les voies communales a été piloté par le pôle Habitat, Développement Urbain et Durable avec l'appui du service voirie.

Ont plus particulièrement participé à la rédaction de ce PPBE :

- La direction du pôle Habitat, Développement Urbain et Durable
- Le service urbanisme

# Sommaire

## Table des matières

|    |  |   |
|----|--|---|
| 1. | Bilan de la consultation du public ..... | 5 |
| 2. | Glossaire .....                          | 5 |

## 1. Bilan de la consultation du public

### *Rédaction pré-consultation du public*

Conformément à l'article L571-8 du code de l'environnement, le présent PPBE est mis à la consultation du public. Cette consultation a lieu du 3 mai 2019 au 3 juillet 2019 inclus (prévoir une publicité 15 jours avant l'ouverture de la consultation et une durée de consultation de 2 mois, voir article R571-9 du code de l'environnement).

Les citoyens ont la possibilité de consulter le projet de PPBE sur le site Internet de la ville de Draguignan à l'adresse <https://www.ville-draguignan.fr/> ou directement au secrétariat du pôle Habitat, Développement Urbain et Durable et de consigner leurs remarques sur un registre papier prévu à cet effet.

### *Rédaction post-consultation du public*

Conformément à l'article L571-8 du code de l'environnement, le présent PPBE a été mis à la consultation du public du 3 mai 2019 au 3 juillet 2019 inclus. Le projet était consultable sur le site Internet de la ville de Draguignan à l'adresse <https://www.ville-draguignan.fr/> ou directement au secrétariat du pôle Habitat, Développement Urbain et Durable. Les citoyens disposaient d'un accès aux cartes de bruit et d'un registre papier pour consigner leurs remarques.

Un avis faisant connaître les dates et les conditions de mise à disposition du public a été publié dans la presse locale (Var Matin du 18 avril 2019).

La consultation n'a fait l'objet d'aucun avis. Le PPBE soumis à la consultation a donc été conservé pour établir la version finale.

## 2. Glossaire

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>ADEME</b>                      | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie   |
| <b>Bâtiment sensible au bruit</b> | Habitations, établissements d'enseignement, de soins, de santé et d'action sociale   |
| <b>CBS</b>                        | Carte de bruit stratégique   |
| <b>CE</b>                         | Code de l'environnement  |
| <b>Critères d'antériorité</b>     | Antérieur à l'infrastructure ou au 6 octobre 1978, date de parution du premier texte obligeant les candidats constructeurs à se protéger des bruits extérieurs |
| <b>CSV</b>                        | Classement sonore des voies bruyantes  |

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>dB(A)</b>               | Décibel, Unité permettant d'exprimer les niveaux de bruit (échelle logarithmique)   |
| <b>DDTM 83</b>             | Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var  |
| <b>Hertz (Hz)</b>          | Unité de mesure de la fréquence. La fréquence est l'expression du caractère grave ou aigu d'un son  |
| <b>IGN</b>                 | Institut Géographique National  |
| <b>Isolation de façade</b> | Ensemble des techniques utilisées pour isoler thermiquement et/ou phoniquement une façade de bâtiment   |
| <b>LAeq</b>                | Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré (A). Ce paramètre représente le niveau d'un son continu stable qui, au cours d'une période spécifiée T ; a la même pression acoustique moyenne quadratique qu'un son considéré dont le niveau varie en fonction du temps. La lettre A indique une pondération en fréquence simulant la réponse de l'oreille humaine aux fréquences audibles              |
| <b>Lday</b>                | Niveau acoustique moyen composite représentatif de la gêne 6 h à 18 h   |
| <b>Lden</b>                | Niveau acoustique moyen composite représentatif de la gêne sur 24 heures, avec d,e,n = day (jour), evening (soirée), night (nuit)   |
| <b>Ln</b>                  | Niveau acoustique moyen de nuit (22h-6h)  |
| <b>Merlon</b>              | Butte de terre en bordure de voie routière ou ferrée  |
| <b>OMS</b>                 | Organisation mondiale de la santé   |
| <b>Pascal (Pa):</b>        | Unité de mesure de pression équivalant 1newton/m <sup>2</sup>   |
| <b>PPBE</b>                | Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement  |
| <b>Point Noir du Bruit</b> | Un point noir du bruit est un bâtiment sensible, localisé dans une zone de bruit critique, dont les niveaux sonores en façade dépassent ou risquent de dépasser à terme l'une au moins des valeurs limites, soit 70 dB(A) [73 dB(A) pour le ferroviaire] en période diurne (LAeq (6h-22h)) et 65 dB(A) [68 dB(A) pour le ferroviaire] en période nocturne (LAeq (22h-6h) et qui répond aux critères d'antériorité |

**Point Noir du Bruit (diurne)**

Un point noir du bruit diurne est un point noir bruit où seule la valeur limite diurne est dépassée

**Point Noir du Bruit (nocturne)**

Un point noir du bruit nocturne est un point noir bruit où seule la valeur limite nocturne est dépassée

**TMJA**

Trafic moyen journalier annuel – unité de mesure du trafic routier

**VC**

Voie communal